

LA GRIPPE AVIAIRE



LA GRIPPE AVIAIRE :

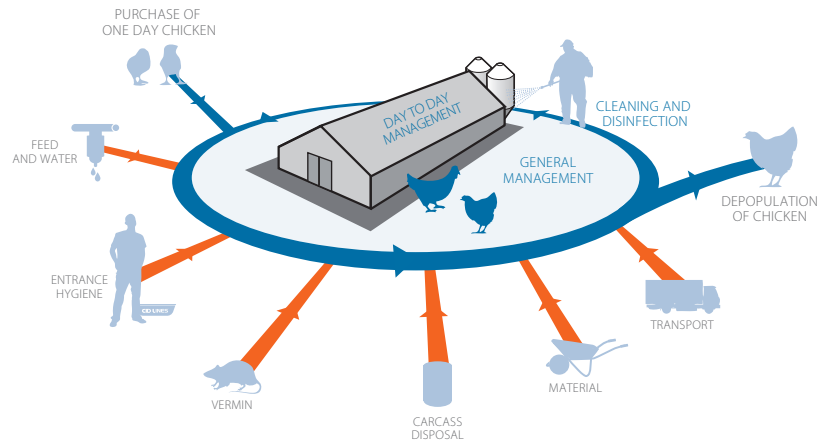
LA PRÉVENTION EST UNE NÉCESSITÉ

LA VIGILANCE EST DE MISE

Une détection aussi rapide que possible d'une contamination éventuelle constitue la meilleure garantie d'une lutte efficace contre la maladie. Il est donc important d'affûter les mesures de biosécurité, afin d'éviter une nouvelle introduction de la grippe aviaire dans l'élevage.

PRÉVENTION

Toutes les mesures de biosécurité doivent être prises pour éviter la propagation de la contamination. Un foyer positif confirmé reste bloqué : les arrivées et sorties de volailles sont interdites. L'élevage, l'infrastructure, les locaux, le matériel, tous les outils, etc. utilisés pour la volaille doivent être nettoyés et désinfectés. Appliquez bien évidemment pour ce faire le bon protocole complet de nettoyage et de désinfection !



DANS LA PRATIQUE

En raison de la propagation éventuelle par l'air et le contact avec d'autres animaux et/ou l'homme, il est important de reconnaître ces vecteurs et de les garder sous contrôle. Mesures préventives à prendre :

1. Évitez toute introduction venant de l'extérieur : Veillez à ce que votre exploitation ne soit pas accessible à des tiers. Prévoyez un trajet « propre » et un trajet « sale ». Les fournisseurs et les visiteurs doivent désinfecter les roues de leur véhicule avant d'entrer dans l'exploitation. La sortie se fait toujours par le trajet « sale » !
2. À l'entrée de chaque élevage, installez un bac de désinfection avec une solution désinfectante fraîche. N'oubliez pas de désinfecter vos bottes à chaque fois que vous entrez dans le bâtiment. Ces bacs de désinfection n'ont une utilité que si vous les utilisez ! Utilisez pour cela Virocid, et rafraîchissez la solution tous les 2 à 3 jours.
3. Nettoyez et désinfectez-vous les mains avant d'entrer dans l'élevage. Utilisez un savon décontaminant tel que KENODERM, et utilisez KENOSEPT-G ou KENOSEPT-L pour la désinfection. Il en va de même pour les visiteurs (y compris le vétérinaire !).
4. Portez des vêtements propres et adaptés pour entrer dans l'élevage. Fournissez des survêtements aux visiteurs. Utilisez éventuellement des vêtements différents pour chaque élevage, afin d'éviter toute propagation. Lavez vos vêtements de travail plus fréquemment que d'habitude.
5. Gardez les chiens, chats, oiseaux et autres nuisibles hors de l'élevage ! Les chiens et les chats sont des vecteurs potentiels et dangereux !
6. Pensez de manière préventive et restez vigilant ! Une erreur est vite arrivée ! Si l'exploitation doit être vidée, il est trop tard !



AGRO LOGIC



LES EXPLOITATIONS CONTAMINÉES SONT SOUMISES À UNE PROCÉDURE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION APPROFONDIE :

1. Faites mousser toutes les surfaces avec un puissant produit de trempage alcalin et dégrasant. Utilisez pour cela Kenosan 1,5 - 2 %. Si vous utilisez la lance à mousse illustrée, réglez-la au niveau 3. Respectez un temps de pose de 30 minutes. Rincez ensuite soigneusement avec de l'eau sous haute pression.
2. Après avoir rincé le produit nettoyant et toutes les impuretés, il est primordial de bien laisser sécher les surfaces. Si des flaques d'eau subsistent, la solution de produit désinfectant sera diluée, et cela nuira au résultat.
3. Pour la désinfection des élevages, il est également conseillé d'utiliser un pulvérisateur de mousse. La production de mousse garantit un meilleur contact, plus durable, entre le désinfectant et la surface, avec un résultat visible et moins de brouillard de nébulisation (protection respiratoire). Dosage du Virocid : 1 %. Pour un élevage de 1.000 m² au sol, vous avez besoin d'environ 7,5 litres de Virocid. Ne rincez pas, laissez le produit agir.
4. Laissez sécher tout l'élevage. Nettoyez et désinfectez le matériel de désinfection avant de le ranger. Nettoyez et désinfectez les bottes et les bacs de désinfection des bottes. Utilisez du Virocid 1 % dans un bac de désinfection pour bottes.



PRESCRIPTIONS IMPOSÉES PAR LA PLUPART DES AUTORITÉS EN CAS D'APPARITION DE LA GRIPPE AVIAIRE :

1. Les volailles d'exploitations enregistrées doivent être confinées ou isolées de manière à éviter tout contact avec les oiseaux sauvages.
2. À l'entrée et à la sortie de chaque élevage et de l'exploitation, un pédiluve désinfectant contenant un biocide autorisé doit être installé.
3. L'accès à un élevage ou un accouvoir est interdit à toute personne ne travaillant pas dans l'exploitation. Le responsable doit prendre toutes les dispositions nécessaires à cet égard. Cette interdiction ne s'applique pas :
 - au personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'exploitation ;
 - au vétérinaire de l'exploitation ;
 - au personnel de l'Agence alimentaire et aux personnes qui travaillent pour elle ;
 - au personnel d'autres autorités compétentes et aux personnes qui travaillent pour elles.
 - Ces personnes doivent porter les bottes et les vêtements fournis par l'exploitation ou enfilez des survêtements spécifiques avant de pénétrer dans l'élevage ou l'accouvoir. Elles doivent également prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la propagation du virus de la grippe aviaire.



AGRO LOGIC



4. Chaque responsable doit tenir un registre des visites, avec mention de la date et de l'heure de la visite, du nom et de l'adresse du visiteur, de la plaque d'immatriculation du véhicule, du motif de la visite et de l'accès ou non à l'élevage. Le registre mentionne, de manière chronologique, toutes les personnes qui sont entrées dans l'élevage ou l'accouvoir. Le vétérinaire de l'exploitation doit dater et signer ce registre à chaque visite.

INDICATEUR PRODUITS POUR LA PRÉVENTION CONTRE LE VIRUS DE LA GRIPPE AVIAIRE



Kenosan



Virocid



Kenoderm



Kenosept



Bac de désinfection



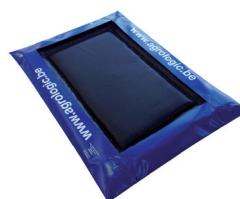
Twin foamer



Sac à dos mousse



Lance à mousse



Tapis de désinfection



Pulvérisateur à dos

Virocid a prouvé son efficacité contre le virus de la Grippe Aviaire (Avian Influenza) à 0,25%.
Demandez-nous conseil pour la désinfection des moyens de transport à des températures inférieures au point de congélation.

